

SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



« Visa le noir, tua le blanc »

Des problèmes de l'évaluation des enseignements en ligne
à la révision de la Politique n° 23

//PIERRE LEBUIS – secrétaire du SPUQ

À sa réunion du 6 décembre 2011, la Commission des études a été saisie d'un projet de révision de la Politique portant sur l'évaluation des enseignements. Il y a quelque temps pourtant, ce n'est pas la mise à jour de cette Politique qui était à l'ordre du jour, mais les problèmes relatifs à la décision de procéder à l'évaluation des enseignements « en ligne ». Parti d'un problème de fonctionnement d'une modalité spécifique d'évaluation des enseignements, en raison de son très faible taux de participation des étudiantes et étudiants, on se retrouve avec un projet de modification substantielle d'une Politique. Ce projet, entre autres, ne retient que le mode d'évaluation en ligne, il élargit son utilisation à tous les cycles et, surtout, il instaure une structure hiérarchique de gestion du processus d'évaluation des enseignements, notamment en enlevant aux comités de programme(s) la responsabilité de son organisation. En élargissant ainsi la cible, ce qui était initialement visé n'a pas été touché et ce sont les unités de base qui vont y perdre des plumes.

Une décision controversée

La décision de l'administration de remplacer, pour l'évaluation des enseignements au premier cycle, les questionnaires sur papier complétés en classe par des questionnaires en ligne remonte à l'automne 2008 et avait été dénoncée par le Conseil syndical du SPUQ (voir le n° 269 du *SPUQ-Info* de novembre 2008). Ce dernier déplorait l'absence de consultation du corps professoral avant l'application générale de l'évaluation en ligne des enseignements, proposait l'élaboration d'un projet pilote, qui aurait permis de faire une expérimentation valable de cette modalité, et demandait la création d'un comité paritaire SPUQ-UQAM pour en faire le suivi. ► p.2

286
janvier 2012

SOMMAIRE //

- « VISA LE NOIR, TUA LE BLANC » - DES PROBLÈMES DE L'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS EN LIGNE À LA RÉVISION DE LA POLITIQUE N° 23 pierre lebuix -1
- CONTRE L'ÉVALUATION EN LIGNE françois bergeron -3
- POLITIQUE N° 23 - LE SPUQ PREND POSITION -4
- QUELQUES COMMENTAIRES AU REGARD DU PROJET DE LA POLITIQUE N° 23 D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS gilles raïche, jocelyn r. beausoleil, lise besette -6
- ARRIVÉES ET DÉPARTS -7

REMISE DES BOURSES DU SPUQ
JEUDI 16 FÉVRIER 17 H
SALON DES PROFS



« Visa le noir, tua le blanc » //

Cela ne s'est pas fait. La Direction de l'UQAM a décidé d'aller de l'avant, mais très tôt, devant les ratés de l'opération, elle a dû répondre aux inquiétudes du corps professoral relayées par les membres de la Commission des études. Sa réponse fut que « la première session où l'expérience a été tentée, à l'hiver 2009, fut perturbée par la crise (*sic*). La session d'automne fut le véritable test » (Procès-verbal de la réunion de la Commission des études tenue le 9 février 2010, p. 4). Passons par-dessus l'euphémisme qui sert à désigner la grève du SPUQ, pour noter que ce qui retient déjà l'attention, c'est que « le taux de participation est extrêmement faible, ce qui pose problème » et que « la suite à donner à cette expérience demande réflexion » (*ibid.*).

Par deux fois, en avril et en mai 2010, les commissaires de la Commission des études ont interpellé le vice-recteur à la Vie académique, Robert Proulx, sur ce faible taux de participation et sur les problèmes de validité des résultats. Ce dernier a indiqué que des « réflexions en profondeur [avaient] cours relativement au fonctionnement de l'évaluation des enseignements » et qu'« une décision serait prise à l'automne sur ce sujet » (Procès-verbal de la réunion de la Commission des études tenue le 18 mai 2010, p. 4). Pour l'aider dans sa réflexion, le vice-recteur s'est doté en juin 2010 d'un comité institutionnel, dont il a choisi les membres, afin de trouver des moyens d'améliorer le taux de participation au processus d'évaluation.

Élargir le débat pour déplacer l'attention

Arrivée en poste à l'été 2010, la vice-rectrice au Soutien académique et à la Vie étudiante, Diane Demers, s'est vue confier le dossier. Dès sa première intervention à la Commission des études sur les problèmes de l'évaluation en ligne, elle « souligne que la Politique 23 sur l'évaluation des enseignements ne répond plus à toutes les orientations souhaitées » (Procès-verbal de la réunion de la Commission des études tenue le

5 octobre 2010, p. 3). Pas un mot sur les « orientations souhaitées », ni sur les personnes ou groupes qui ont exprimé ces souhaits au sein de la collectivité. À la réunion suivante, elle a proposé de transformer le comité institutionnel créé par le vice-recteur Proulx à l'été 2010 en « Comité sur l'actualisation de la Politique n° 23 sur l'évaluation des enseignements » et d'en confier la présidence à un agent de recherche et de planification, responsable du processus d'évaluation des enseignements au Service de soutien académique, qui relève de son vice-rectorat.

C'est ainsi que des problèmes de fonctionnement de l'évaluation des enseignements en ligne, on est passé à des problèmes d'orientations de la Politique d'évaluation des enseignements.

Toutefois, la lecture des rapports d'étape du Comité, au printemps et à l'automne 2011, accompagnés d'études menées par le Service de planification académique et de recherche institutionnelle (SPARI), montre que l'essentiel des préoccupations est demeuré centré sur les problèmes de l'évaluation des enseignements en ligne, notamment par des travaux de simplification du questionnaire à utiliser, par le déploiement d'un important « plan de communication » et par des recherches sur « le seuil de validité des résultats et l'échantillonnage ». Et tout cela, pour des résultats qui sont demeurés extrêmement décevants, puisque le taux de participation n'a jamais atteint 35 % (34,7 % à l'hiver 2011).

Avec les problèmes de l'évaluation en ligne à l'avant-plan, très peu de gens ont pu voir au passage que l'actualisation de la Politique visait à « la rendre conforme aux structures actuelles de l'Université » (Rapport d'étape, 29 avril 2011, p. 4).

Au final, avec le projet de révision de la Politique, l'évaluation des enseignements en ligne n'est pas touchée, mais les champs de responsabilité sont complètement chambardés, marquant un autre glissement vers une structure hiérarchique qui se consolide de plus

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//
Jocelyn R. Beausoleil
François Bergeron
Lise Bessette
Pierre Lebluis
Gilles Raïche



en plus, la responsabilité principale de l'opération étant déplacée des comités de programme(s) vers des personnes exerçant des fonctions de responsabilité académique. De nouveaux joueurs (la vice-rectrice au Soutien académique et à la Vie étudiante, les vice-doyennes, vice-doyens aux études) seront chargés de l'application de la Politique et de la coordination des diverses étapes du processus d'évaluation des enseignements. Les directions de programme(s) et de département en seront les exécutants, tandis que les comités de programme(s), qui veillaient jusqu'à maintenant à l'organisation de

cette évaluation, recevront dorénavant un rapport global en fin de course et pourront, en guise de prix de consolation, recommander l'ajout de questions ou l'adaptation de questionnaires, qui seront soumis au comité des études de la faculté et à l'approbation de la vice-rectrice.

Poursuivre la consultation

La vigilance des membres professoraux de la Commission des études a évité que ce projet soit adopté tel quel à sa réunion de décembre, mais qu'il soit plutôt soumis à une vaste consultation. La complexité

du dossier et les ratés dans le lancement de la consultation ont incité le SPUQ et de nombreuses unités académiques à demander que la période de consultation soit prolongée de plusieurs semaines.

Ce temps est nécessaire pour que les assemblées départementales et les comités de programme(s) saisissent les tenants et aboutissants des modifications proposées à la Politique d'évaluation des enseignements et, par ricochet, aux règlements n° 5 et n° 8 de l'UQAM, qui régissent les études de premier cycle et les études de cycles supérieurs quant au mandat des comités de programme(s). □

Contre l'évaluation en ligne

// FRANÇOIS BERGERON – Département de mathématiques

Contrairement aux conclusions du « comité sur l'actualisation de la Politique n° 23 », nous considérons que l'évaluation en ligne est une erreur fondamentale, et qu'elle ne peut que mener à des conclusions qui n'ont pas de sens. Cela est scientifiquement démontrable...

Ainsi, il paraît évident que la plupart des étudiantes et des étudiants qui vont spontanément répondre de façon électronique ont forcément des opinions plus tranchées que la moyenne. En conséquence, cela donne un biais inévitable au résultat obtenu. Ce résultat n'a alors plus de sens, et tout le processus d'évaluation devient tout simplement une perte de temps (et d'argent), et ce, nonobstant les *caveas* soulevées par le comité. Une information aussi biaisée n'est d'aucune aide pour l'amélioration des enseignements. D'autre part, rien ne nous « force » à suivre « les tendances observées en matière d'évaluation des enseignements au Québec et en Amérique du Nord ». Ce n'est pas parce que d'autres ont tort qu'il faille forcément suivre leurs traces.

Pour une faculté qui a des programmes assez petits comme la nôtre (Faculté

des sciences), une approche directe est toujours réalisable. Le « comité » n'a peut-être considéré que le point de vue de très grands programmes pour lesquels une solution en ligne est « peut-être » la seule possible (et encore), mais il n'y a aucune raison pour imposer un modèle universel et indépendant des spécificités des programmes.

Dans le cas de notre département (Mathématiques), sinon pour toute la faculté des sciences, nous suggérerons de revenir aux bonnes vieilles méthodes et que des étudiantes, étudiants soient chargés de faire fonctionner un processus d'évaluation sur papier, avec une évaluation effectuée en classe. Rappelons que pendant longtemps l'UQAM payait des étudiantes, étudiants (plutôt que l'entreprise privée) pour mener à terme le processus d'évaluation (jusqu'à la compilation finale). Non seulement cela contribuait à aider (un tout petit peu) financièrement les étudiantes, étudiants, mais cela contribuait aussi indirectement à créer un esprit de corps chez eux.

Il y a une dizaine d'années, on a cru bon remplacer tout cela, d'abord par un formulaire à choix multiple, compilé par l'entreprise privée (!), puis récemment par un processus électronique.

Ces dernières années, cet esprit de corps chez les étudiantes, étudiants a tendance à disparaître (pour toutes sortes de raisons), pour être remplacé par une approche de consommateur (on ne vient à l'université que pour assister aux cours, et le but principal est l'obtention d'un diplôme dont la fonction première est d'ouvrir la porte à de meilleurs emplois). Il ne faut pas encourager cette tendance. Selon moi, l'un des facteurs qui contribuent d'ailleurs à ancrer cette tendance est le fait qu'on a remplacé plusieurs contacts humains par des interfaces électroniques (pour l'admission, l'inscription, l'évaluation, etc.). Cela peut sembler efficace et moderne, mais on y perd beaucoup. Il est clair que chaque rencontre directe avec des étudiantes, étudiants contribue à donner un sens plus profond à l'expérience universitaire. Par opposition, les processus électroniques contribuent à diminuer le nombre de possibilités de telles rencontres. Nous croyons essentiel de combattre la perception ambiante de l'université comme étant une usine à diplômes, et ce à chaque opportunité qui nous est donnée (comme celle-ci). C'est pour cela qu'il ne faut pas laisser se perpétuer cette approche inefficace et délétère de l'évaluation en ligne. Sinon, encore une fois, c'est la mission même de l'université qui en prendra un coup. □



Politique n° 23 Le SPUQ prend position

Le SPUQ accorde beaucoup d'attention au dossier de l'évaluation des enseignements, car la façon dont il a été traité au cours des derniers mois est révélatrice des tendances à la centralisation et à la hiérarchisation qui caractérisent le mode de gestion de la Direction actuelle.

Au cours du mois de janvier, de nombreuses rencontres avec des directions de département et des directions de programme(s) ont permis d'avoir des échanges fructueux et d'alimenter la réflexion du Comité exécutif. Le Conseil exécutif en a aussi longuement traité et une résolution retenant diverses orientations a été adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil syndical à sa réunion du 26 janvier 2012.

L'évaluation des enseignements participe d'une dynamique large, qui implique un partage de responsabilités au plan des enseignements dispensés dans le cadre des programmes de formation et des apprentissages réalisés par les étudiantes et étudiants dans les activités de formation. Pour le SPUQ, l'évaluation des enseignements est une composante du rapport pédagogique qui se construit entre les étudiantes, étudiants et les personnes responsables de l'enseignement. En participant à l'évaluation des enseignements qui leur sont dispensés, les étudiantes et les étudiants contribuent au processus de consolidation de la qualité de la formation.

C'est pourquoi l'évaluation des enseignements doit s'appuyer prioritairement sur les comités de programme(s) et les assemblées départementales. Ce sont ces unités de base qui sont le plus à même, dans le choix des outils et des modes de leur utilisation, de prendre en compte la spécificité des modalités pédagogiques selon les cycles d'études et les domaines de formation. Par ailleurs, la coordination institutionnelle appelle le maintien d'un Comité institutionnel d'évaluation des enseignements, relevant de la Commission des études.

La résolution adoptée par le Conseil syndical présente les orientations de base retenues afin de contribuer au débat sur la révision de la Politique d'évaluation des enseignements. Les préoccupations qui la traversent et les recommandations qui s'y trouvent seront reprises et explicitées dans l'avis que le SPUQ prépare sur le *Document soumis à la consultation institutionnelle*. Cet avis sera disponible sur le site du syndicat à l'adresse www.spuq.uqam.ca.

Résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil syndical du 26 janvier 2012

RÉVISION DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS (POLITIQUE N° 23) : ORIENTATIONS AU PLAN DES PRINCIPES, DES OBJECTIFS, DES MODALITÉS ET DES RESSOURCES

- ATTENDU** la consultation institutionnelle, demandée par la Commission des études à sa réunion du 6 décembre 2011, portant sur la révision de la Politique d'évaluation des enseignements (Politique n° 23);
- ATTENDU** que le SPUQ est invité dans le cadre de cette consultation à produire un avis;
- ATTENDU** que les règlements des études de premier cycle (Règlement n° 5) et de cycles supérieurs (Règlement n° 8) confient aux comités de programme(s) le mandat d'organiser l'évaluation, par les étudiantes, étudiants, des enseignements qui leur sont dispensés;
- ATTENDU** que l'évaluation des enseignements ne doit pas être confondue avec l'évaluation des professeures, professeurs, des maîtres de langue ou des personnes chargées de cours, ni avec l'évaluation des programmes, bien qu'elle puisse y contribuer;
- ATTENDU** que l'évaluation des enseignements doit distinguer ce qui relève de la responsabilité individuelle de la professeure, du professeur, de la, du maître de langue ou de la personne chargée de cours, de ce qui relève d'une responsabilité collective des comités de programme(s) ou des assemblées départementales;
- ATTENDU** que la Politique d'évaluation des enseignements ne peut imposer un mode exclusif d'utilisation de questionnaires en ligne, en privilégiant un questionnaire-type conçu pour les cours magistraux;
- ATTENDU** que le taux de participation des étudiantes et étudiants au mode d'évaluation des enseignements en ligne, malgré l'importance des moyens déployés depuis plusieurs années pour améliorer ce taux, demeure très décevant (10,7 % à l'été 2009, 21,6 % à l'automne 2009, 21,6 % à l'hiver 2010, 31,3 % à l'été 2010, 32,1 % à l'automne 2010, 34,7 % à l'hiver 2011, 33,3 % à l'été 2011) et invalide, dans l'état actuel des choses, l'ensemble du processus d'évaluation des enseignements;
- ATTENDU** que l'utilisation des résultats de l'évaluation des enseignements doit être conforme aux dispositions des conventions collectives de travail;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

RETIENNE les orientations suivantes concernant l'évaluation des enseignements :

Principes

1. L'évaluation des enseignements est une composante du rapport pédagogique qui se construit entre les étudiantes, étudiants et les personnes responsables de l'enseignement. Ce faisant, elle assure la participation des étudiantes et étudiants au processus de consolidation de la qualité de la formation.
2. La qualité et la pertinence des programmes de formation, des contenus des cours et des stratégies pédagogiques utilisées dans les activités



d'enseignement relèvent d'un partage de responsabilités dont les acteurs premiers et principaux sont les comités de programme(s), les assemblées départementales et les personnes assumant l'enseignement (professeures, professeurs, maîtres de langue et personnes chargées de cours).

3. L'évaluation des enseignements, qui doit revêtir un caractère collégial, s'appuie prioritairement sur les comités de programme(s) et les assemblées départementales.
4. La responsabilité institutionnelle appartient au Comité institutionnel d'évaluation des enseignements, relevant de la Commission des études. Ce Comité institutionnel est composé de quatre professeures, professeurs et maîtres de langue, désignés par les instances du SPUQ, d'une représentante, d'un représentant désigné par les chargées, chargés de cours, d'une étudiante, d'un étudiant proposé par la partie étudiante du Comité de la Vie étudiante, ainsi que de la vice-rectrice, du vice-recteur au Soutien académique et à la Vie étudiante.

Objectifs

5. L'évaluation des enseignements permet aux étudiantes et étudiants, premiers responsables de leurs apprentissages, de participer activement au processus de consolidation de la qualité de l'enseignement.
6. L'évaluation des enseignements permet de recueillir des informations relatives à divers aspects de l'enseignement d'un groupe-cours ou d'un ensemble de groupes-cours, et de rendre ces informations disponibles uniquement à la personne qui dispense l'enseignement, aux comités de programme(s) et aux assemblées départementales.

Modalités

7. L'évaluation des enseignements doit prendre en compte la spécificité des modalités pédagogiques selon les domaines de formation et les cycles d'études. En conséquence, les dispositifs et procédures d'évaluation des enseignements ne peuvent être uniformes et utiliser les mêmes instruments standardisés. Il appartient aux comités de programme(s), en concertation avec les départements concernés, de déterminer les outils et modes de l'évaluation des activités d'enseignement.
8. L'évaluation des enseignements dans les activités facultaires doit relever des comités de programme(s) dans lesquels ces cours sont dispensés et les rapports doivent être acheminés dans les départements où sont rattachés les professeures, professeurs et les maîtres de langue qui ont assumé ces activités.
9. Pour que cet exercice soit valide, l'évaluation des enseignements, qu'elle soit en ligne ou sur papier, doit être réalisée obligatoirement en classe et atteindre un taux de participation minimal de 60 %.
10. Les comités de programme(s), après analyse, s'assurent que les rapports transmis aux personnes concernées soient amputés des propos abusifs qu'ils pourraient contenir, afin d'écartier toute forme de harcèlement.

Ressources

- II. L'Université doit fournir le soutien nécessaire et les budgets afférents aux comités de programme(s) pour la mise en œuvre des modalités d'évaluation retenues, qu'il s'agisse d'un mode en ligne ou sur papier.

Une Politique qui date de 1994 ... jamais actualisée malgré la création des facultés en 1998

La Politique n° 23 actuellement en vigueur porte sur l'évaluation des enseignements au premier cycle. Elle a été adoptée par le Comité exécutif de l'Université en juillet 1994, ce qui peut paraître incongru à cette date pour une Politique de nature académique, mais le recteur de l'époque, Claude Corbo, avait sans doute jugé le moment propice. Elle n'a jamais été modifiée depuis cette date, malgré la transformation des structures académiques amorcée en 1998 avec la création des facultés et l'abolition des sous-commissions relevant de la Commission des études.

En fait, cette Politique ne faisait que formaliser et encadrer, pour le premier cycle, une pratique en vigueur depuis la création de l'UQAM, soit l'évaluation des enseignements par les étudiantes et étudiants, opération sous la responsabilité des comités de programme(s).

Aux cycles supérieurs, la pratique de l'évaluation des enseignements relevait aussi et relève toujours des comités de programme(s), mais la Politique adoptée en 1994 ne couvrait pas ces cycles, leur laissant davantage d'autonomie pour le choix des instruments et des procédures d'évaluation des enseignements, en accord avec les pratiques pédagogiques qui y sont privilégiées. Avec le projet de révision de la Politique, les enseignements dispensés à tous les cycles feraient désormais l'objet d'une évaluation selon le cadre déterminé dans la Politique.

La Politique adoptée en 1994 prévoyait un Comité de validation des instruments et des procédures d'évaluation des enseignements. Ce Comité était composé de neuf personnes, dont six professeures, professeurs parmi lesquels était choisi la présidente ou le président du Comité. Ce nombre est passé à dix, dont sept membres professoraux depuis la création des facultés. Avec le projet de révision de la Politique, ce Comité est aboli, la responsabilité institutionnelle relevant uniquement de la vice-rectrice, du vice-recteur au Soutien académique et à la Vie étudiante, qui peut s'adjoindre « toute personne ou comité dont elle, il juge l'expertise nécessaire dans l'application de la politique » (*Révision de la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements, Document soumis à la consultation institutionnelle*, p. 10). □

Quelques commentaires au regard du projet de la politique n° 23 d'évaluation des enseignements

// GILLES RAÏCHE, JOCELYN R. BEAUSOLEIL, LISE BESSETTE – Département d'éducation et pédagogie

Récemment, le bureau de la vice-rectrice au Soutien académique et à la Vie étudiante soumettait à la consultation institutionnelle un projet de révision de la *Politique n° 23 d'évaluation des enseignements*. Il s'agit d'une initiative attendue et nécessaire pour arrimer cette politique aux pratiques d'évaluation des enseignements qui se sont développées au cours des ans à l'UQAM et mieux encadrer celles-ci. Auparavant, plusieurs documents, souvent peu ou pas connus, encadraient les pratiques d'évaluation des enseignements : on pourra maintenant se référer à une seule politique.

Le projet soumis à la consultation reflète assez bien le développement des pratiques d'évaluation des enseignements à l'UQAM. Toutefois, certaines de ces pratiques posent problème et le projet gagnerait à en tenir compte. C'est le cas notamment en ce qui concerne la responsabilité départementale, le respect de la confidentialité des résultats, les fonctions du processus d'évaluation et la validité de celui-ci. Le projet soumis gagnerait aussi à ne pas rejeter le maintien d'un comité institutionnel, à donner plus de flexibilité à l'adaptation des modalités d'évaluation des enseignements et à s'assurer qu'on interprète bien les résultats comme des perceptions et non pas la réalité. Ces dimensions sont maintenant expliquées un peu plus en détail.

I. Responsabilité départementale

Telle que modifiée, la *Politique* donne peu de responsabilités aux départements et aux directions de ceux-ci quant à l'évaluation des enseignements. Pourtant, le contenu des cours relève directement des départements; l'attribution des cours relève également des départements; le choix des modalités d'évaluation devrait relever des départements; le processus d'évaluation des professeurs, professeurs est géré par

les départements et c'est la directrice, le directeur de département qui est chargé de transmettre les informations aux professeurs, professeurs dans le contexte de leur évaluation pour la permanence et l'avancement dans le rang ou encore pour offrir un soutien formatif à leur enseignement ou, à la limite, adopter des mesures correctrices.

Ce ne sont pas les directions de programme(s) et les comités de programme(s) qui ont ces responsabilités. Dans ce cadre, le mandat des directions de programme(s) serait plutôt d'informer les directions des départements de problèmes éventuels et de travailler conjointement avec elles pour trouver des solutions lorsque nécessaire. Il faudrait recentrer complètement la responsabilité au regard de l'évaluation des enseignements auprès des départements.

2. Confidentialité des résultats d'évaluation

Le mécanisme actuel d'évaluation des enseignements pose de sérieux problèmes de confidentialité des résultats d'évaluation. La *Politique* révisée ne fait que légitimer des façons de faire qui ont généré ces problèmes. Plus particulièrement, les résultats d'évaluation ne devraient pas être présentés et discutés dans les comités de programme(s). Actuellement, les dossiers sont discutés en comité de programme(s) avec les étudiantes, étudiants et quelques fois avec des personnes représentant des milieux. Il ne faut pas oublier non plus que, même si les dossiers sont « anonymisés », la plupart des cours sont donnés par si peu de professeurs, professeurs que l'anonymat devient impossible quand le sigle du cours est mentionné.

3. Maintien d'un comité institutionnel

Considérant que le processus d'évaluation est au service des membres du personnel enseignant, ces derniers devraient participer aux instances institutionnelles responsables

de l'évaluation des enseignements. Un comité institutionnel, dont les professeurs, professeurs et les personnes chargées de cours seraient membres, devrait donc être maintenu.

4. Fonction (but) de l'évaluation

L'évaluation des enseignements est un dispositif inscrit dans un article de la convention collective des professeurs, professeurs : cela devrait être pris en compte et plus clairement formulé dans la *Politique*. Ainsi, on devrait axer la fonction de cette évaluation sur ce qui est stipulé dans le contrat de travail sur lequel se sont entendus l'UQAM et le SPUQ. Notons que les professeurs, professeurs sont conscients qu'elles, ils ont besoin des résultats de cette évaluation pour élaborer leur dossier de permanence ou de promotion ainsi que pour recevoir une rétroaction sur leur travail et, éventuellement, un soutien professionnel. La fonction de la *Politique* devrait tourner strictement autour de cet objectif. Elle ne devrait en aucun cas favoriser le harcèlement ou la discrimination de personnes (professeurs, professeurs ou personnes chargées de cours). L'évaluation des enseignements ne devrait pas être liée à la gestion des programmes d'études.

5. Validité des interprétations et précision (fidélité) des mesures

Pour que les interprétations des résultats d'évaluation soient valides, il est nécessaire de bien délimiter la fonction de l'évaluation et de ne pas tenter de l'associer à trop de fonctions diverses qui ne sont pas nécessairement compatibles. Il faut s'assurer des conditions nécessaires à l'obtention de résultats valables, dont un nombre suffisant de répondantes, répondants représentatifs, et s'assurer de la précision des résultats d'évaluation (fidélité de ceux-ci). Il importe aussi de s'assurer que les évaluations sont réalisées par des étudiantes, étudiants qui ont participé au cours évalué et qu'il y a



équivalence des résultats d'évaluation au sein d'un même département.

6. Besoin d'adaptation des modalités d'évaluation

Les contextes d'évaluation des enseignements peuvent être variés et il peut arriver qu'une modalité d'évaluation soit appropriée dans un contexte donné, mais pas dans un autre. Par exemple, l'évaluation aux cycles supérieurs ou en stage peut exiger des adaptations importantes : ces adaptations ne se limitent pas à des dérogations quant à l'application d'une modalité d'évaluation en ligne.

7. Perceptions et non pas réalité

Enfin, il faut faire attention dans le texte de la *Politique* de bien spécifier que le mécanisme d'évaluation des enseignements dont on parle ici est basé sur les perceptions d'étudiantes, d'étudiants qui sont juges et partie, étant donné qu'ils agissent sur la dynamique qui se crée entre elles, eux et la professeure, le professeur ou la personne chargée de cours lors des prestations d'enseignement. Il faut en conséquence considérer que les résultats de l'évaluation des enseignements par les étudiants ne représentent qu'une partie de la réalité. □

SOIRÉE DE NOËL 2011

Le Comité exécutif et le Conseil exécutif remercient, au nom du corps professoral, Marie-Cécile Guillot, directrice de l'École de langues, pour avoir organisé, cette année encore, le party de Noël, avec l'aide de Michel Leclerc.

ARRIVÉES // Bienvenue aux nouvelles et aux nouveaux collègues

Le Comité exécutif souhaite la plus cordiale bienvenue aux collègues dont les noms suivent, qui se sont joints au corps professoral de l'UQAM.

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur régulier :

- | | | | |
|---|----------------------|----------------------------|--------------------|
| • Arts visuels et médiatiques : | Michael Blum | • Histoire : | Stéphane Savard |
| • Chimie : | Steve Bourgault | • Histoire de l'art : | Monia Abdallah |
| • Communication sociale et publique | Maude Bonenfant | • Informatique : | Jennifer Carter |
| • Éducation et Formation spécialisées : | Yanick Farmer | • Marketing : | Éric Beaudry |
| • Études littéraires : | Sylvie Ouellet | • Mathématiques : | Harold Boeck |
| • Études urbaines et Touristiques : | Anik Ste-Marie | • Psychologie : | Fabien Durif |
| | Sylvain Brehm | • Science politique : | Juli Atherton |
| | Florence Paulhiac | • Sciences des religions : | Frédéric Rochon |
| | Julia Scialom-Csergo | • Sexologie : | Catherine M. Herba |
| | | • Théâtre : | Nicolas Houde |
| | | | Roxanne Marcotte |
| | | | Isabelle Wallach |
| | | | Nancy Bussières |

DÉPARTS // Merci de votre dévouement

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, qui ont quitté l'UQAM récemment. Nous les remercions pour les services rendus à l'Université et leur souhaitons une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière.

- | | | | |
|----------------------------|------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| • Chimie : | Janine Mauzeroll | • Sciences comptables : | Jonathan Vandal (démission) |
| • Éducation et Pédagogie : | Marjolaine St-Pierre | • Sciences biologiques : | Daniel Gagnon |
| • Musique : | Jean-Paul Despins | • Sciences économiques : | André Kurmann (démission) |
| • Psychologie : | Ursula Hess | • Sciences juridiques : | Georges Le Bel |
| • Sciences comptables : | Francine Gélinas | | Ruth Murbach |
| | Carole Lafond-Lavallée | | |

286
janvier 2012



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL